

# Quel rapport entre l'ergonomie et le mobilier ?

*Comment l'ergonomie se définit-elle ? En quoi concerne-t-elle une entreprise ? Concrètement, comment doit-on appliquer ce qui touche à l'ergonomie ? Comment savoir ce qui est réalité ergonomique lorsque le terme « ergonomie » est présent sans réglementation commune pour toutes sortes de matériels et de mobiliers ? L'ergonomie doit-elle principalement, voire seulement, être appliquée pour les collaborateurs victimes de problèmes de santé dans une entreprise ? Les solutions doivent-elles être les mêmes pour tout le monde, hommes et femmes, aux tailles, aux âges différents ? Ces quelques questions – et de nombreuses autres dans ce même domaine – sont fréquemment posées par les responsables d'entreprises et leurs collaborateurs. Nous les avons à notre tour posées à différentes personnes particulièrement professionnelles en ce domaine de l'ergonomie ... Et nous avons également demandé à ces professionnels d'expliquer les avantages trop souvent mal connus de systèmes pourtant fondamentaux dans le monde de l'ergonomie : les postes de travail assis-debout et les systèmes d'éclairage...*



*Le poste de travail assis-debout – reconnu comme ergonomique – est courant dans de nombreux pays du Nord de l'Europe. Il est en développement récent et encore relativement limité en France dans les entreprises. Il est cependant présenté avec intérêt par certains spécialistes de l'offre de mobilier professionnel. Exemple, ce poste de travail Trakel proposé par Office Dépôt. Ce poste multifonctions est utilisable comme terminal informatique, poste training ou poste informatique individuel. Sur piètement mobile auto freiné ou fixe, le travail peut s'effectuer en position assise ou debout et s'adapter ainsi à toutes les hauteurs intermédiaires selon la taille et le besoin de confort de chacun. Plage de réglage de 78 à 127 cm par moteur électrique. De nombreux accessoires enrichissent le confort d'utilisation : support disque dur, boîtiers électriques intégrés, etc...*

## La définition de l'ergonomie

*Claude Motel, qui vient de prendre sa retraite à la fin de l'année 2006, a été pendant de nombreuses années responsable de l'ergonomie à la Cram (Caisse régionale d'assurance maladie) en Bretagne. Il a été élu Décideur de l'année 2005 par Info Buro Mag, pour le féliciter de ses actions d'informations sur l'ergonomie, des informations qu'il mettait en avant au sein de la Cram mais aussi qu'il a fait connaître au cours de conférences destinées aux entreprises et à leurs collaborateurs. Nous lui avons posé les questions venues des professionnels d'entreprise qui n'ont pas toujours toutes les certitudes sur le principe de l'ergonomie, loin de là...*

### **I**nfro Buro Mag : Comment définissez-vous l'ergonomie ?

**Claude Motel :** L'ergonomie est l'analyse du travail dans toutes ses composantes (organisationnelles, matérielles, psycho-sociales et sanitaires) afin de déceler et révéler toutes les failles, déficien-

ces, lacunes et dysfonctionnements ainsi que les organisations palliatives qu'ils génèrent, mais aussi les valeurs gratifiantes et les stratégies bénéfiques. Ceci pour améliorer les conditions de travail sur les plans de la santé et de l'efficacité (ergonomie de correction) ou imaginer des concepts de travail adaptés au fonctionnement

physique et mental des professionnels (ergonomie de conception), afin qu'ils puissent exercer leur métier avec bien être et sérénité pour être efficaces et compétitifs.

**Info Buro Mag : En quoi l'ergonomie concerne-t-elle une entreprise ?**

**Claude Motel :** L'ergonomie est incontournable sur le développement de l'entreprise. Elle découvre les situations ayant un impact, d'une part sur les pénibilités, les contraintes, les risques, donc sur la santé des personnes ; d'autre part sur les systèmes et les organisations, donc sur la productivité et l'efficacité.

C'est aussi bien sur les matériels que les concepts, sur les atteintes physiques que sur celles ayant trait au mental... L'ergonomie aide l'entreprise à prendre les bonnes décisions.

**Info Buro Mag : Quelles sont les entreprises particulièrement concernées ?**

**Claude Motel :** La réponse à cette question est dans les deux premières : tous les domaines et toutes les organisations sont concernés. Il n'y a pas de secteur privilégié pour son application, puisque c'est l'étude du travail. Toutes les professions, toutes les entreprises, enfin toutes les situations de travail sont concernées par l'ergonomie.

**Info Buro Mag : Y a-t-il des certitudes juridiques en ce domaine ?**

**Claude Motel :** Des normes existent, mais les normes ne sont pas des règlements. D'autre part, l'ergonomie étant un concept intellectuel, d'intelligence et de conviction, elle ne peut être limitée par un cadre juridique.

**Info Buro Mag : Dans la présentation des matériels vendus aux entreprises, le terme « ergonomie » est pratiquement toujours cité. Comment savoir s'il s'agit d'une réalité ?**



*Claude Motel, ergonomiste à la Cram (Caisse régionale d'assurance maladie) de Bretagne : « L'ergonomie est l'analyse du travail dans toutes ses composantes. A mon avis, l'ergonomie est désormais incontestable pour les entreprises ».*

**Claude Motel :** Un matériel ne peut pas être ergonomique en soi, car tout dépend de la situation de travail. Seule une personne peut être en situation ergonomique ou pas.

Toutefois, si les matériels possèdent des caractéristiques propres (possibilités de réglage, spécificités du produit adapté, etc.) assurant le bien-être de l'utilisateur, ils participent à une situation ergonomique.

**Info Buro Mag : Aux yeux des entreprises, les matériels dits « ergonomiques » sont plus chers que les autres. Selon les fournisseurs, c'est plus rationnel en coût. Peut-on savoir quelle est la réalité en ce domaine ?**

**Claude Motel :** Pour obtenir une situation ergonomique, un matériel doit être adaptable, cela impose donc des systèmes de réglages, des accessoires, des dispositions particulières, etc. Cela a bien sûr un coût. Mais l'utilisateur d'un mobilier favorisant son confort et son bien être sera plus créatif, plus apte à

appréhender son travail, moins malade, moins absent...

**Info Buro Mag : Le principe de l'ergonomie, dans certaines entreprises, ne concerne que les collaborateurs victimes de problèmes de santé. Est-ce une analyse correcte ?**

**Claude Motel :** Si l'on constate que certaines personnes ont des problèmes de santé dus à leur poste, il s'agit d'un constat d'échec. Bien sûr, l'ergonomie peut intervenir pour « réparer », mais elle est avant-tout préventive. Elle doit donc être utilisée avant ce constat et plus globalement, pour éviter d'autres cas. Tout le monde est concerné. La finalité de l'ergonomie est le bien-être de tous, opérateurs, décideurs, etc.

Il existe deux grandes lignes : l'ergonomie de conception et l'ergonomie de correction. Il vaut mieux concevoir pour tous plutôt que de corriger quand c'est souvent trop tard...

**Info Buro Mag : Ya-t-il différents types d'actions et d'applications de l'ergonomie selon les différents collaborateurs de l'entreprise : hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes, avec ou sans problèmes de santé...**

**Claude Motel :** L'ergonomie est une démarche bien structurée. Elle tient compte de tous les paramètres créant les situations, donc bien sûr l'âge, la santé, le sexe, etc.



*Autre exemple de mobilier de travail ergonomique, une table de travail assis-debout à réglage en hauteur électrique venue de chez GDB International. Plateaux : mélaminé épaisseur 25 mm de 3 types, plan rectangulaire 160 x 80 cm, plan vague asymétrique 160 x 100 x 80 cm et plan vague symétrique 160 x 100 cm. Quatre coloris : Hêtre, Poirier, Merisier, Gris. Structure métallique. Piétement métallique en L avec embase moulée en aluminium; réglage de la hauteur de 62 à 130 cm par moteurs électriques intégrés dans chaque montant de piétement, garantissant ainsi un réglage de qualité, doux et équilibré. Finition aluminium. Electrification : verticale par vertèbre extensible avec séparation des câbles. Boîtier électrique compatible pour France - Belgique, Pays-bas, Allemagne, et Grande Bretagne.*

**Info Buro Mag :** *Comment un responsable d'entreprise peut-il être informé de ses besoins réels et de ses obligations en matière d'ergonomie ?*

**Claude Motel :** Encore une fois, il n'y a pas d'obligation, mais les responsables doivent comprendre que l'analyse ergonomique, effectuée par un ergonome professionnel, leur permet de regarder leur entreprise dans les yeux et de prendre les décisions économiques et autres rentabilités à court et moyen terme. Il convient donc qu'ils se mettent en place avec des personnes compétentes en ce domaine.

**Info Buro Mag :** *Il est fréquent d'entendre dire que la France est en Europe l'un des pays les moins respectueux de l'ergonomie, notamment dans les entreprises. Est-ce une réalité, et si oui, pourquoi ? Y a-t-il une réelle évolution dans ce domaine ?*

**Claude Motel :** Il est incontestable que les pays nordiques ont été en avance dans ce domaine. Il s'agit d'un état d'esprit et de leur conception des valeurs humaines, cela se ressent au travail mais aussi dans les styles de vie, différents des nôtres.

Certaines entreprises françaises ne savent pas ce qu'est l'ergonomie, d'autres commencent à l'utiliser en constatant leur échec, surtout sur le plan de la santé... Enfin, les quelques entreprises (petites, moyennes et grandes) qui utilisent régulièrement les compétences d'un ergonome sont celles qui réussissent au mieux...

**Info Buro Mag :** *Y a-t-il des réglementations officielles à venir en matière d'ergonomie ?*

**Claude Motel :** Encore une fois, il n'y a pas de réglementation sur l'ergonomie. C'est comme si l'on demandait s'il y a une réglementation sur la recherche..

L'ergonomie prend de plus en plus d'importance depuis l'explosion des atteintes du TMS (troubles musculo-squelettiques), les entreprises se sentent démunies durant ce fléau et prennent peu à peu conscience des solutions ergonomiques. Cela leur permet de s'épanouir dans leur fonctionnement. Mon avis est que l'ergonomie est incontestable.

## Eclairage de bureau



*Un exemple de gestion de l'éclairage dans un bureau (crédit photo Philips Eclairage).*

**P**our de nombreuses entreprises, l'éclairage de bureau n'est pas toujours considéré comme un matériel important dans son organisation et sa gestion. Pourtant, le poste de travail disposant du meilleur mobilier et des matériels de haute gamme n'aura que peu de qualité ergonomique si l'éclairage n'est pas correctement conçu, et s'il ne reste pas dans sa qualité au fil du temps. Un certain nombre de fournisseurs de matériel d'éclairage se consacre en grande partie à expliquer les nécessités d'ergonomie aux entreprises utilisatrices.

C'est le cas notamment de la société Philips Eclairage France.

« Travailler en amont avec une société d'éclairage », assure Kien-Vu Do, l'un des responsables de Chef de Produits chez Philips : c'est ce qui est le plus recommandé à toute entreprise désireuse d'obtenir les systèmes d'éclairage de bureau les plus efficaces pour ses collaborateurs. L'éclairage de bureau porte sur des normes, mais ces normes sont des minimums requis par rapport au confort. « Chaque personne a des besoins différents selon son âge, selon la fonction du travail... » résume Kien-Vu Do, qui précise en outre que l'éclairage est aussi important que la gestion du mobilier.

Exemple entre autres des offres spécialisées de cette entreprise : l'éclairage dynamique. « L'éclairage dynamique se propose de réintroduire la richesse de la lumière naturelle dans les espaces tertiaires. Comme la lumière naturelle, l'éclairage dynamique varie au cours de la journée, rendant l'ambiance lumineuse stimulante, et permettant à chacun de l'ajuster selon ses besoins ou ses envies.

La lumière est l'un des facteurs importants pour notre santé, et l'éclairage dynamique contribue à améliorer le bien-être au travail », assure-t-on chez Philips Eclairage.

Selon le jour et la nuit, selon la saison et le temps extérieur, les ambiances lumineuses varient. Selon les temps, les besoins, les choix, l'offre du bureau va de la lumière froide et énergisante à la lumière dorée et chaleureuse. Avec un principe de base : un niveau d'éclairage supérieur sur le poste de travail par rapport aux alentours.

Cela se traduit chez Philips par différents types d'éclairages professionnels : pour Performance et Bien-être : Activa et Eclairage Dynamique ; pour la gestion d'éclairage : Actilume et LighMaster Modular ; pour les innovations optiques et éclairage du poste de travail (suspensions directe/indirecte lampadaire) ; trois gammes de luminaires : Savio, Celino, Arano. Les entreprises clientes sont appelées à recevoir la visite d'un éclairagiste pour mettre au point leurs besoins.

AVEC  BUREAU VOUS SAVEZ DÉJÀ QUE VOUS NE SEREZ PAS DÉÇU.



Avec la marque NF Bureau Sécurité Confortique, choisissez votre mobilier de bureau les yeux fermés !

Certifiés par le CTBA, les produits estampillés NF Bureau subissent de nombreux contrôles qualité et de conformité aux normes (françaises et européennes) pour vous garantir des meubles sûrs, solides et durables.

NF Bureau adapte régulièrement son référentiel pour suivre au plus près les évolutions normatives et les besoins du marché.

**CTBA** CENTRE TECHNIQUE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT  
50, avenue de Saint-Mandé  
75012 PARIS  
TEL. 01 48 19 49 19  
Fax 01 48 74 66 20

**SÉCURITÉ CONFORTIQUE**  
**NF BUREAU**

**Nouveau !**  
Recevez l'actualité des normes et de la réglementation ;  
abonnez-vous gratuitement à la Newsletter,  
sur le site NF BUREAU

[www.nf-bureau.com](http://www.nf-bureau.com)

## Mobilier : le confort assis-debout

*Le mobilier de bureau ergonomique est le plus souvent proposé par des entreprises fortement impliquées dans ce domaine. C'est notamment le cas de la société Linak, dont le rôle est d'améliorer les mobiliers fabriqués par ailleurs, et la présence française de RH Sièges, fabricant suédois de sièges.*

**L**a société Linak présente en France ne fabrique pas de mobilier, mais des vérins et colonnes destinés à ses entreprises clientes, elles-mêmes fabricants de meubles. « Cela apporte des réglages fonctionnels au niveau du mobilier », explique Laurent Pretrot, le responsable de Linak France. Une solution qui entre par exemple dans le bureau réglable en hauteur, système professionnel très utilisé dans les pays du Nord, mais aussi dans d'autres pays internationaux et européens comme les Etats-Unis, l'Allemagne, etc, nettement moins en France. Au mois de décembre dernier, Linak a effectué en France une campagne de démonstration et de

tests en visitant une trentaine d'entreprises en emploi tertiaire et leur expliquant la nature et la raison du bureau réglable en hauteur. « Le paradoxe est qu'il y a peu de demande en ce domaine parce qu'il y a peu d'offres », assure Laurent Pretrot. Et moins ces mobiliers sont vendus, plus ils sont plus chers que les mobiliers classiques. A l'inverse, le jour où le mobilier réglable en hauteur sera largement acheté, il coûtera moins cher...

En quoi le bureau assis-debout est-il meilleur, pour l'utilisateur, qu'un bureau de travail considéré comme classique ? « Tout le monde sait que l'être humain ne peut pas rester assis plus de deux heures d'affilée dans risquer une détérioration, explique Laurent Pretrot. Les sièges qui suivent le niveau du corps apportent des solutions assises. Mais l'on peut aussi travailler debout. »

Si ces postes de travail assis-debout facilitent le travail des collaborateurs dans les bureaux réglables, ils peuvent aussi rendre de meilleurs services dans des sites de travail divers : sur les postes d'accueil, où l'on reçoit le public et l'on gère le courrier, sur les salles de réunion, les bureaux de direction où l'on installe des tables pour plusieurs personnes en réunion commune, etc...

Cette volonté de décrire et expliquer l'intérêt et l'importance du poste de travail assis-debout est aussi mise en avant par d'autres types de professionnels, notamment ceux qui font venir en France le mobiliers et sièges fabriqués dans les pays nordiques. Exemple type : RH Sièges, filiale française d'une société RH suédoise née voici une trentaine d'années.



*Le dernier-né de RH Sièges : RH Logic 400, un système de sièges professionnels aux réglages intuitifs et à l'usage intensif, qui existe en différentes versions, pour différentes utilisations professionnelles, dont une utilisation 24h/24. Ce qui est destiné aux salles de contrôle et salles de marché.*

## Travail, ergonomie et santé

En décembre dernier a eu lieu dans les locaux de la CCI de Brest (Finistère, Bretagne) un colloque sur le thème « Travail, Ergonomie et Santé ». Une cinquantaine de personnes ont assisté avec grand intérêt à ce débat organisé au départ par le distributeur professionnel Pitchpin Ergonomie en liaison avec Michel Le Bourdonnec, président d'associations et administrateur de la médecine du travail. Un colloque consacré à la santé au travail avec des échanges entre professionnels de la santé, de l'ergonomie, des institutions, des structures paritaires et des chefs d'entreprises, ainsi que les visiteurs. Le principe de base de ce colloque a été de définir l'ergonomie en entreprise, « organisation globale qui va bien plus loin que les postes de travail », ainsi que l'a expliqué Claude Motel, ergonomiste de la CRAM. « Un principe qui doit être considéré comme une qualité ». « L'ergonomie, c'est un principe plutôt qu'un matériel, un état d'esprit à inculquer à tous les niveaux de l'entreprise, l'organisation avant les machines ou accessoires », résume Michel Le Bourdonnec. « Comme vous le voyez, cela dépasse la chaise, la table, la lampe... Tout comme la démarche « qualité », il s'agit d'une volonté de toute entreprise, d'une organisation générale à penser ou à repenser ». Si le principe de l'ergonomie en entreprise est forcément lié à la nature du mobilier, cela peut se définir ainsi : « Santé et bien-être au travail doivent être compatibles avec efficacité et productivité ». Pourquoi ce principe d'ergonomie est-il peu ou mal connu dans les entreprises françaises ? D'une part parce qu'il n'est pas un principe d'origine culturelle. D'autre part parce que les normes Osas 18001 sur la santé et la sécurité n'ont pas été signées par un certain nombre de pays – dont la France – ce qui fait qu'elle n'est pas devenue une norme Iso courante.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont dans les principaux troubles de santé des victimes professionnelles. Le nombre de cas reconnus a progressé de 7,7 % en 2005, au niveau national, ce qui

représente près de 50 000 nouveaux cas. Ce qui est pire encore dans le monde agricole. Comment ces troubles sont-ils reconnus par la CPAM, l'employeur, le service médical ? Le point a été fait.

Plus encore que les TMS, l'inaptitude des personnes au travail passe par les problèmes de dos. Et un autre trouble important est la maladie psychique : quelle que soit la qualité de l'environnement de l'entreprise, elle ne suffira pas si une personne est stressée. Existent également d'autres types de fléaux de santé moins fréquents mais tout aussi importants. Des troubles qui ne sont pas toujours très connus dans les entreprises. Les médecins du travail reconnaissent que les médecins ne parlent pas suffisamment entre eux des problèmes et des solutions de ce type, ce qui pourrait améliorer cette situation.

L'un des thèmes abordés dans ce débat a bien sûr été les diverses possibilités d'assurer le confort physique des personnes dans le cadre de leur travail, avec entre autres les mobiliers dits « ergonomiques ». « En Scandinavie on ne parle pas d'ergonomie, on vend simplement du bureau », a fait remarquer un professionnel. On en est semble-t-il encore loin dans ce pays où un médecin professionnel du travail a lui-même reconnu qu'il n'avait découvert les possibilités du poste assis-debout qu'un mois auparavant...

Les questions des personnes présentes ont été nombreuses, sur les façons d'éviter les troubles physiques au travail et de les réparer lorsqu'ils interviennent. Des travailleurs ont donné des exemples concrets des problèmes qu'ils vivent au quotidien dans leur entreprise. Et la conclusion générale de ce colloque a été : « Des informations importantes, des colloques à reprendre régulièrement... ».

*Sont intervenus dans ce colloque (de gauche à droite) Michel Le Bourdonnec, président d'associations, administrateur de la médecine du travail santé au travail en Iroise (STI) ; Claude Motel, ergonomiste à la CRAM de Bretagne ; Yves Le Dantec, directeur de la CPAM du Nord-Finistère ; Jean-Philippe Dandoy, médecin de la prévention du groupe Thalès ; Marie-Françoise Jourden, directrice de la société de distribution Pitchpin Ergonomie ; Dr Dominique Jegaden, médecin du travail et coordinateur STI. Animatrice du colloque : Annick Lagadec, journaliste d'Info Buro Mag.*



« Elle a été créée par Rols Holstenson – d'où le nom RH de l'entreprise - pour concevoir, fabriquer et commercialiser des sièges ergonomiques », explique Olgica Pezin, responsable de la filiale française. « A cette époque, il n'y avait pas encore de réelles offres ergonomiques en Suède. » Aujourd'hui, l'ergonomie est au cœur des préoccupations en Europe, où RH dispose de cinq filiales.

« Le mobilier assis-debout est à la fois l'adaptation aux êtres humains et aux tâches qu'ils doivent effectuer, que ce soit dans les bureaux, les laboratoires, les industries, les commerces, etc. », ajoute Olgica Pezin.

En quoi le bureau assis-debout est-il meilleur qu'un bureau classique ? Sa réponse : « Ce principe est né du besoin naturel de l'être humain de varier sa posture. Etre assis n'est jamais une position naturelle. Les gens qui doivent rester assis longtemps ont besoin de se relever, on se déplace régulièrement. Le système assis-debout permet de travailler régulièrement avec des solutions alternatives. » Aux bureaux réglables en hauteur s'attachent des sièges eux aussi réglables.

Chez RH Sièges, en France, les sièges de bureau ainsi réglables en hauteur sont vendus 15 % de plus chaque

année que l'année précédente. Même s'ils ne représentent aujourd'hui encore que 25 % des ventes globales de sièges. C'est donc une progression régulière, mais une utilisation encore réduite.



*Exemple de l'offre de Linak : un poste de travail assis-debout dispose d'un système de vérins électriques. La hauteur du poste de travail se règle facilement de 610 à 1 300 mm.*



*La série [T] de Kinnarps (designer : Wills Watson) associe des formes multiples à un piètement moderne réglable en hauteur. Elle se décline en 4 finitions bois et 3 stratifiés. Le piètement laqué gris aluminium offre plusieurs possibilités : un plan de travail réglable en hauteur pour une parfaite adaptation à chaque utilisateur en position assise, ainsi qu'une version assis-debout permettant de varier les postures. Une gamme certifiée NF Sécurité Confortique et NF Environnement*